

Finances publiques

Crise des dépenses ou crise des recettes ?

SOMMAIRE

- 1 Les finances publiques sont dans une situation inquiétante, pas de doute là-dessus2
- 2 La dette, un alibi pour attaquer les droits sociaux et les services publics3
- 3 Diminuer les dépenses dans le social et les services publics ne règlera pas le problème3
- 4 Les dépenses publiques doivent fortement augmenter4
- 5 Les réformes libérales n'amélioreront pas non plus la situation, au contraire5
- 6 Augmenter les recettes sans recourir à l'endettement et sans faire payer les travailleurs, c'est possible !5

1 Les finances publiques sont dans une situation inquiétante, pas de doute là-dessus

Plusieurs vagues de COVID, des inondations catastrophiques, la guerre en Ukraine, une inflation galopante et une crise énergétique sans précédent ont dégradé fortement la situation des finances publiques de tous les Etats et régions de l'UE.

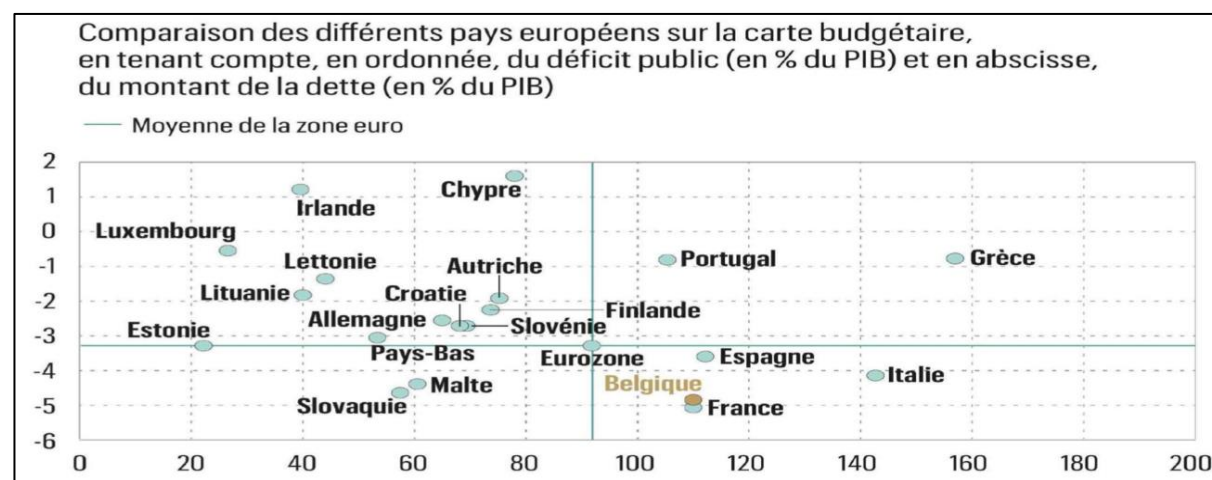
Au niveau belge, les déficits accumulés entre 2020 et 2023 sont de 150 milliards d'euros.

Déficits Etat belge (ensemble des administrations publiques)						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Déficit (Mrds)	9	46	33	34	35	148

Au niveau wallon, les déficits accumulés entre 2020 et 2023 sont de l'ordre de 16 milliards d'euros.

Déficits Région wallonne						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Déficit (Mrds)	1,9	4	5	3,1	3,9	16

Aujourd'hui la Belgique fait partie des pays européens qui ont une dette et un déficit les plus importants : dette de 115 % du PIB et déficit de 5 % du PIB (voir graphique ci-dessous).



Toutes choses égales par ailleurs, les perspectives ne sont pas enthousiasmantes : les déficits budgétaires vont rester élevés et la dette va continuer à augmenter, tant au niveau belge que wallon. Et le ralentissement des économies (voire la récession) partout en Europe pourrait encore aggraver le problème.

Sans oublier les nombreuses menaces qui pèsent toujours sur nos économies (augmentation forte du nombre de faillites dans certains secteurs, récession, poursuite de l'augmentation des taux d'intérêts, aggravation de la crise écologique et climatique, crise financière, nouvelle pandémie, aggravation des conflits armés, guerre commerciale entre les USA et la Chine, ...). Par conséquent, il est probable que, suite à un ou plusieurs « chocs extérieurs », les pouvoirs publics doivent à nouveau intervenir de manière forte et que les finances publiques se dégradent à nouveau de manière brutale.

2 La dette, un alibi pour attaquer les droits sociaux et les services publics

Dès la dernière vague de COVID en 2021, les déclarations des gouvernements étaient très claires : la dette serait trop élevée et il est donc impératif de revenir à une orthodoxie budgétaire et de réduire les dépenses publiques. La guerre en Ukraine, la crise énergétique et l'inflation galopante ont quelque peu mis entre parenthèses ces intentions. Mais ces dernières semaines, les partis libéraux (mais aussi les institutions supranationales) ont multiplié les sorties agressives vis-à-vis du monde du travail et ont enchaîné les attaques sur notre système de pensions, l'indexation des salaires, les services publics, la sécurité sociale ... bref, tous les droits conquis grâce aux luttes des travailleurs et travailleuses.

- *L'Echo* (17/11/2022) : l'Europe fustige le dérapage des dépenses publiques de notre pays.
- *L'Echo* (21/12/2022) : le FMI préconise de réduire le déficit 2023 de 4,6 milliards d'euros en « rationalisant » parmi les dépenses courantes. L'indexation automatique devrait également être aménagée.
- *L'Echo* (31/12/2022) : la NVA, au-delà des réformes institutionnelles qu'elle vise, appelle également à des réformes socio-économiques axées sur la compétitivité et sur l'emploi (en limitant le chômage à 2 ans notamment).
- *La Libre* (6/1/2023) : l'Unizo et l'UCM appellent à réformer l'index et en attendant à le geler ...
- *La Libre* (8/1/2023) : la FEB appelle à lancer des réformes profondes à travers un pacte fiscal et de compétitivité.
- *La Libre* (9/1/2023) : lors des vœux du MR, leur président appelle les ministres libéraux du gouvernement wallon à faire face au bloc PS/Ecolo pour imposer des réformes (notamment sur l'emploi).

Or, ce ne sont ni les coupes dans les dépenses publiques ni les réformes libérales qui parviendront à améliorer la situation des finances publiques.

3 Diminuer les dépenses dans le social et les services publics ne règlera pas le problème

Alors que les taux remontent, que les déficits et les dettes grossissent, la nécessité et l'urgence de réduire les dépenses publiques revient pour la x^{ième} fois sur la table. Cette orientation est inacceptable pour la FGTB wallonne, et ce pour plusieurs raisons.

- 1) Si certaines dépenses avaient pu être réduites (comme les milliards de cadeaux fiscaux ou les réductions de cotisations sociales accordées aux entreprises sans distinction), les dépenses publiques dans le social, les services publics, les infrastructures ou les investissements productifs n'ont pas été trop élevés. Au contraire, ces dépenses – qui ont joué un rôle crucial d'amortisseurs économique et social – ont permis de limiter les conséquences des différentes crises.
- 2) Il est évidemment nécessaire de se préoccuper de l'évolution de l'endettement public et il est a priori souhaitable de financer le développement d'un pays via des ressources qui ne génèrent pas d'endettement. Mais un Etat doit pouvoir s'endetter sous certaines conditions, en particulier en période de récession où la dépense publique peut s'avérer cruciale pour maintenir ou relancer l'activité économique.
- 3) Cette politique de réduction des dépenses débouchera quasiment avec certitude sur des résultats inverses à ceux escomptés. En effet, l'Histoire a montré que les réductions de dépenses publiques provoquent une contraction de l'activité économique, qui elle-même provoque une baisse des rentrées fiscales et une augmentation du chômage et donc une augmentation des dépenses

sociales. L'Etat ayant appliqué l'austérité pour diminuer son déficit budgétaire se retrouve au final avec un déficit en augmentation et un approfondissement de la récession...

- 4) En admettant même que ces politiques fonctionnent, la pression serait toujours aussi forte pour toujours approfondir les coupes drastiques dans les investissements et services publics. En effet, en ce qui concerne la Région wallonne, la décision du gouvernement d'appliquer un effort annuel structurel et cumulatif de 150 millions d'euros pendant 10 ans aboutirait, dans le scénario le plus optimiste, à une dette de 230 % des recettes (elle est de 220 % en 2022). On verrait alors à nouveau les mêmes institutions fustiger la situation budgétaire et appeler à de nouveaux « efforts ». Ceci a un nom : le cercle vicieux de l'austérité.

4 Les dépenses publiques doivent fortement augmenter

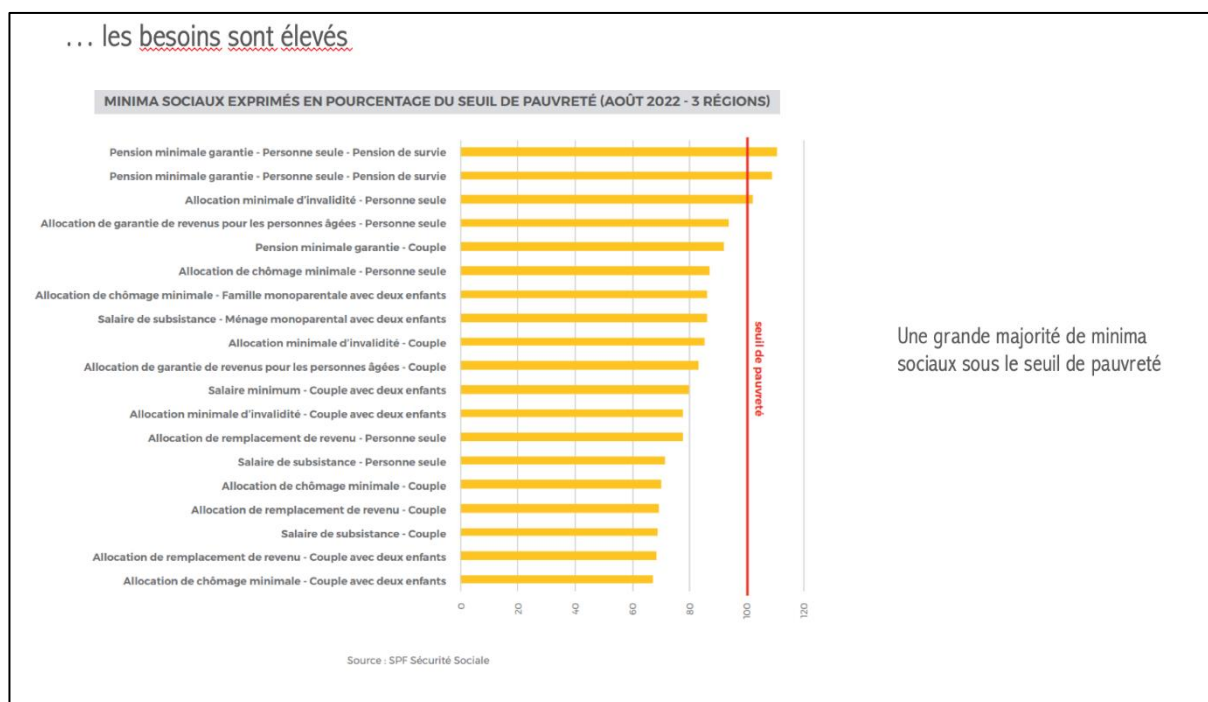
Alors que la Belgique reste un pays très riche, de nombreuses situations restent totalement inacceptables. Or, ne l'oublions pas, un gouvernement a l'obligation de mettre en œuvre des politiques visant à améliorer sans cesse le bien-être général de la population. Cette obligation est même constitutionnelle.

Rappelons l'article 23 de la Constitution belge : « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

Cela comprend : le droit au travail, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables ; le droit de négociation collective ; le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ; le droit à un logement décent ; le droit à la protection d'un environnement sain ; le droit à l'épanouissement culturel et social ; le droit aux prestations familiales.

Or, pour concrétiser ces droits, il est nécessaire d'augmenter les dépenses publiques. Et la crise énergétique et l'inflation, dont les effets ne se sont pas encore pleinement fait sentir, plongeant des milliers de personnes au bord de l'asphyxie sociale, n'ont fait que renforcer cette nécessité.

On pourrait faire la liste complète des déficits et besoins à combler pour garantir pleinement ces droits (une autre note pourra suivre). A ce stade, nous nous contenterons de mettre en lumière les besoins existants pour qu'aucun minimum social ne se situe en dessous du seuil de pauvreté.



5 Les réformes libérales n'amélioreront pas non plus la situation, au contraire

La FGTB Wallonne est ouverte à la discussion sur des réformes. Mais ces réformes doivent contribuer à restaurer des équilibres entre ce qui revient au travail et au capital, à renforcer les mécanismes de solidarité, tout en préservant la planète et en luttant contre les inégalités.

Or, toutes les réformes voulues par la droite ne visent nullement à améliorer la situation globale de la population et à améliorer son bien-être, ce qui constitue pourtant le sens de l'engagement politique, mais bien à maintenir les profits de certains au détriment de l'intérêt général et en creusant de nouvelles inégalités.

Au nom de l'assainissement des finances publiques et de la sauvegarde de la compétitivité, la logique dominante est claire :

- réduire les salaires et les cotisations sociales ;
- précariser les conditions de travail ;
- limiter les allocations sociales dans le temps ;
- continuer à favoriser le système de pensions par capitalisation. Soulignons que suite à cette orientation, fin 2022, l'épargne pension privée constituée par les 1.800.000 travailleurs et travailleuses belges a vu s'envoler 4 milliards d'euros.

Depuis des années, ces mêmes recettes libérales (austérité budgétaire, privatisations, ouverture des marchés, etc.) ont produit les mêmes effets : baisse de l'activité économique et augmentation de la précarité, des inégalités, de l'exclusion sociale, du chômage et des dettes publiques, ...

Soulignons que toutes ces réformes voulues par la droite (pensions, emploi, fiscalité, sécu, services publics, ...) vont, une fois de plus, particulièrement toucher les femmes.

Dernière illustration des conséquences néfastes des réformes libérales, tant au niveau social qu'au niveau budgétaire : en 5 ans, le nombre de malades longue durée pour burn-out et dépression a explosé (+ 45 %). Les femmes sont les principales victimes de ce problème de société. La facture : 8,5 milliards d'euros par an (*La Libre*, 16/01/2023).

6 Augmenter les recettes sans recourir à l'endettement et sans faire payer les travailleurs, c'est possible !

Depuis plusieurs décennies, on nous bassine avec la rengaine selon laquelle l'Etat dépenserait trop et vivrait au-dessus de ses moyens.

La réalité est autre : législature après législature, les gouvernements ont mis en œuvre des réformes qui ont réduit les (ou ralenti les augmentations des) recettes de l'Etat. Un exemple parmi d'autres : la diminution constante de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (tant en Belgique que dans les autres pays de l'UE), qui est passé de 40 % en 1995 à 25 % aujourd'hui.

Les déficits accumulés ces dernières années et décennies sont donc avant tout le résultat d'une crise des recettes plutôt qu'une crise des dépenses. Dans un tweet posté le 3 septembre 2022, Gérard Filoche résume parfaitement cet état de fait : « *Dans les années 80, les multinationales payaient 50 % d'impôt. Dans les années 90, elles payaient 37 %. Dans les années 2010-20 elles paient entre 0 et 15 %. Voilà l'origine de la dette. Une question de recettes pas de dettes.* »

Il s'agit donc d'augmenter fortement les recettes publiques dans le but de financer la justice sociale et une transition écologique digne de ce nom.

Les services publics, qui fondent la société et qui sont autant de remparts contre la pauvreté, sont aujourd'hui largement financés par celles et ceux qui ont les épaules les moins larges. Aujourd'hui, en moyenne, 27 % des rentrées fiscales de l'Etat (plus d'un euro sur quatre) proviennent de la TVA et donc de la consommation des ménages. Il s'agit d'inverser cette tendance. Or, comme la FGTV wallonne le défend et le démontre depuis longtemps, les possibilités d'augmenter les recettes sans recourir à l'endettement et sans faire payer les travailleuses et travailleurs, sont nombreuses.

NB : les évaluations de recettes indiquées ci-dessous correspondent à des estimations basses (voire très basses).

1) Lutter contre la fraude fiscale et la criminalité financière (5 milliards d'euros)

Et si on commençait par faire respecter la loi ? Si nous voulons que la sécurité sociale et les services publics jouent pleinement leur rôle et créent ainsi un bien-être général pour la population, il est essentiel que les citoyens et les entreprises paient les impôts dus. Selon la Commission européenne, les montants perdus en raison de l'évasion fiscale s'élèveraient à environ 1.000 milliards d'euros rien que pour l'UE27¹.

Malgré quelques annonces, la volonté politique n'est clairement toujours pas au rendez-vous :

- en juillet 2022, la Cour des comptes a estimé que la réglementation belge relative aux paradis fiscaux manquait de clarté et était difficilement applicable² ;
- dans *L'Echo* du 7 janvier 2023, le juge Claise plaide pour un état des lieux de la criminalité financière ainsi que pour la restauration du secrétariat d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale. Preuves à l'appui et en se basant notamment sur les saisies de drogue dans le port d'Anvers, le magistrat affirme qu'en luttant contre la criminalité financière, la fraude fiscale et les carrousels TVA, ce sont des dizaines de milliards d'euros par an qui rentreraient dans les caisses de l'Etat ;
- dans *La Libre* du 10 janvier 2023, Manuela Cadelli, représentante des magistrats, affirme quant à elle que le pouvoir *politique* « assume de priver la justice des moyens nécessaires à la poursuite du grand banditisme et des mafias, ainsi qu'à son fonctionnement quotidien tel qu'attendu légitimement par la population » ;
- dans *La Libre* du 28 décembre 2022, un article sur un vol de données dans la banque Degroof/Petercam met en lumière une technique d'optimisation fiscale qui, selon les spécialistes, permet de générer une « rentabilité indécente ». La liste des détenteurs de stocks options ayant généré ces revenus indécents a été sortie de la banque, provoquant un certain émoi dans les milieux concernés ...

Et si on prenait enfin le taureau par les cornes en commençant par faire respecter la loi et faire payer ceux et celles qui font des « profits indécents », avant de serrer la ceinture de celles et ceux qui sont déjà au bord du gouffre ?

2) Augmenter l'impôt sur les bénéfices des sociétés (4 milliards d'euros)

Depuis 2020, le taux est passé de 33,99 % à 25 % (à partir de l'exercice d'imposition 2021). Mais les nombreuses niches et exclusions permettent à beaucoup de grandes entreprises de payer des taux beaucoup moins élevés (parfois 0 %), tandis que l'écrasante majorité des TPE/PME paient le taux plein.

¹ Van de Casteele, Mounia. 1.000 milliards d'euros : le coût de l'évasion fiscale dans l'Union Européenne. *La Tribune*. (30 mai 2013).

² Source : *Belga*.

Toutes les entreprises doivent payer des impôts sur leurs bénéfices. Nous voulons un taux d'imposition minimum effectif de 25 % pour l'impôt des sociétés (Isoc). Les bénéfices excédentaires doivent faire l'objet d'une imposition supplémentaire.

Dans *L'Echo* du 30/12/2022, on apprend que les diamantaires payent beaucoup moins d'impôts que ce qui était prévu. Le gouvernement Michel avait instauré une taxe (dite taxe carat) qui devait rapporter 70 millions par an. Elle ne rapporte que 28 millions.

3) Augmenter la progressivité de l'impôt et globaliser les revenus (5 milliards d'euros)

La progressivité de l'impôt (de tous les impôts) doit être renforcée. Concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IPP), la part exonérée d'impôt doit être augmentée pour les faibles et moyens revenus. Pour les plus hauts revenus, les tranches d'imposition les plus élevées doivent être réintroduites. Dans le même temps, il faut éviter que les plus hauts revenus passent sous le statut de société dans le but de diminuer leurs contributions. La transparence et la globalisation de tous les revenus rendront cette progressivité facilement applicable.

4) Créer un Impôt de solidarité sur la fortune (6 milliards d'euros)

Selon le dernier rapport d'Oxfam, le 1 % des Belges les plus riches détient 24 % du patrimoine net en Belgique, soit plus que 70 % de la population nationale.

Les plus nantis doivent contribuer davantage à l'impôt par souci d'équité. Nous voulons un registre du patrimoine, un impôt annuel progressif (0,5 % – 2 %) sur les patrimoines d'un million d'euros et plus, à l'exclusion de la maison familiale.

Concernant les recettes potentielles d'une telle taxe, la fourchette est large : de 6 à 43 milliards d'euros, selon la proposition retenue. Oxfam préfère la version de l'économiste Paul de Grauwe, professeur à la London School of Economics, qui introduit la notion de progressivité. « *Cette formule permet de lisser l'impact de l'impôt sur les contribuables avec un taux qui augmente de 1 % jusqu'à 4 % en fonction du patrimoine détenu* », justifie Julien Desidario, chargé de plaidoyer chez Oxfam. L'ONG retient également la simulation « la plus réaliste » dans laquelle on observe une perte de recettes en raison d'une importante fuite des capitaux vers les paradis fiscaux. Résultat : un impôt progressif sur la fortune permettrait à l'Etat d'encaisser, a minima, 20,3 milliards d'euros. « Soit près de deux fois le déficit de la sécurité sociale attendu pour 2024 par la Fédération des entreprises de Belgique »³.

5) Taxer les plus-values boursières (3 milliards d'euros)

Il est également fondamental et urgent d'instaurer une taxe sur les plus-values boursières. La Belgique est un des rares pays à ne pas appliquer cette taxe, même le Luxembourg en a instauré une. Cette taxe pourrait rapporter plusieurs milliards d'euros par an. L'équité suppose que cette taxe (ainsi que celle sur les dividendes) soit globalisée avec les autres revenus.

Le 30 décembre 2022, on apprenait dans la presse que les bourses mondiales ont perdu 18.000 milliards en 2022. Et dans le même temps, on apprend via *L'Echo* (7/1/23) que la chute des actions fait gagner 389 milliards d'euros aux shorters en 2022. Les shorters sont des spéculateurs qui misent sur les baisses des marchés en vendant des actifs à découvert. En résumé, ils empruntent les titres détenus par des investisseurs en leur payant une commission, puis ils vendent ces titres sur les marchés et les rachètent quelques jours/heures/minutes plus tard en misant sur la baisse des cours des titres concernés. Puis ils les rendent aux investisseurs qui leur ont prêté en empochant la plus-value...

³ *Le Soir*. (16 janvier 2023).

6) Taxer correctement les dividendes (1 milliard d'euros)

Alors que la taxe est officiellement fixée à 30 %, le taux est en réalité beaucoup plus bas, en particulier via les conventions bilatérales et le mécanisme d'exemption qu'on appelle les RDT (revenus définitivement taxés). A la suite de la note de la FGTB wallonne, plusieurs parlementaires ont interpellé le ministre des Finances sur cette question. Sa réponse fut limpide et interpellante : sur les 66 milliards de dividendes belges en 2021, 52 milliards ont été taxés à ... 0 % !

Il est inacceptable que celles et ceux qui tirent des revenus du simple fait d'avoir des capitaux et des actions dans leur portefeuille, soient moins taxés que la grande majorité qui travaille (souvent dans des conditions difficiles) 38 heures par semaine, voire plus. Le minimum syndical serait de mener une réflexion urgente pour que ces dividendes soient imposés à un niveau équivalent aux revenus du travail. Supprimer les exonérations, les niches fiscales et, bien sûr, poursuivre tous ceux qui fraudent et/ou participent à cette fraude.

Mais, plutôt que d'envisager des réformes sur cette taxe de manière isolée, il s'agit avant tout d'intégrer ces revenus (de même que les autres revenus) dans l'ensemble des autres revenus, pour ensuite les imposer de manière globale et progressive.

NB 1 : malgré la crise, les entreprises du BEL 20 ont versé plus de 8 milliards de dividendes en 2022, ce qui correspond à une augmentation de 75 % par rapport à 2021.

NB 2 : dans le cadre de la réforme fiscale en cours, le ministre des Finances entend notamment durcir le régime des « revenus définitivement taxés » (RDT), et plus précisément ajouter une condition d'immobilisation financière, abroger le régime de faveur des Sicav RDT et supprimer la déduction des charges financières liées à l'acquisition, la détention et la cession d'actions. Ces trois mesures devraient rapporter pas moins de 750 millions d'euros en rythme de croisière.

NB 3 : taxer davantage les dividendes est bon pour l'économie. Une étude a en effet démontré que la hausse de l'imposition des revenus du capital, suite à la réforme française de 2013, a incité les entreprises à verser moins de dividendes. Et l'argent a été en partie réalloué vers des investissements. A l'époque, le gouvernement de François Hollande décide d'aligner la fiscalité du capital sur celle du travail. Les patrons de SARL, qui détiennent ou dont la famille possède au moins 50 % des parts de l'entreprise, voient leur taux d'imposition sur les dividendes tripler, passant de 15,5 % à 46 %. Résultat : les dividendes versés ont chuté de 16 %. Puisqu'elles ont versé moins de dividendes, les entreprises se sont retrouvées avec de l'argent en plus sur leurs comptes. Et ces fonds ont permis d'augmenter l'emploi de 2,5 %, les salaires de 2,1 %, ainsi que les investissements. Selon l'étude, « *pour chaque euro de dividende non distribué, les entreprises concernées ont réinvesti 0,30 euro* »⁴.

7) Instaurer une taxe sur tous les superprofits (5 milliards d'euros)

La taxe sur les surprofits du secteur énergétique doit se concrétiser rapidement. Alors que des gigantesques profits ont été réalisés en 2022 et que ceux-ci devraient rester très élevés dans les années à venir, cette taxe devrait pouvoir rapporter plusieurs milliards d'euros par an. Les revenus qui en découleraient devraient être affectés entièrement au soutien des particuliers et des entreprises (de manière ciblée) touchées par la hausse des prix.

Taxer les bénéfices exceptionnels du secteur de l'énergie est nécessaire mais ne doit pas se limiter aux seules entreprises de ce secteur :

- les entreprises du BIG Pharma : 35 milliards de bénéfices en 2021 ;
- les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) représentaient à elles seules 46 milliards de dollars de bénéfices exceptionnels liés à la pandémie en septembre 2020 ;

⁴ Source : <https://www.alternatives-economiques.fr/taxer-davantage-dividendes-leconomie/00103705>

- en 2020, une taxe temporaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés par les 32 entreprises mondiales qui ont le plus profité de la pandémie aurait pu rapporter 104 milliards de dollars.

8) Une taxe supplémentaire sur les banques (1 milliard d'euros)

Les banques se portent bien, merci pour elles. Pour rappel, les 4 grandes banques belges (KBC, Belfius, Fortis, ING) ont réalisé 6 milliards d'euros de bénéfices en 2021. Et les bénéfices 2022 s'annoncent du même ordre.

Dans le cadre d'une contribution des banques à l'effort budgétaire, le gouvernement a annoncé la fin de la déductibilité de la taxe bancaire. C'est totalement insuffisant. En effet, cet impôt coûte par exemple à KBC environ 150 à 180 millions d'euros par an. L'impact de la suppression de la déductibilité de la taxe se situera donc à environ 35 millions d'euros pour la banque. En regard des milliards de bénéfices engrangés, ce n'est pas ce qui s'appelle une contribution.

9) Un gel des intérêts de la dette pendant 3 ans (7 milliards d'euros)

Comme nous l'avons montré dans de précédentes notes, un gel (ou une diminution de 50 %) des intérêts de la dette pendant 3 ans se justifie à de nombreux égards.

- au niveau wallon, cette mesure rapporterait 600 millions d'euros par an ;
- au niveau belge, cette mesure rapporterait 7 milliards d'euros par an.

10) Annuler les dettes détenues par la BCE (100 milliards d'euros)

Il est aberrant que cette mesure – pourtant largement soutenue par les différentes tendances politiques (excepté le MR bien sûr), et cela partout en Europe – reste totalement au point mort. Cette unique mesure pourrait pourtant régler largement les problèmes budgétaires de tous les Etats de la zone euro. En effet, la BCE détient plus de 2.500 milliards d'euros de titres de dette publique d'Etats de la zone euro, dont plus de 100 milliards de dette belge.

Comme de nombreux économistes l'ont démontré, cette mesure – l'annulation de ces dettes afin de permettre aux Etats de réemprunter le même montant pour financer la justice sociale et la transition écologique – est techniquement réalisable.

Dans un rapport de 2013 intitulé « Les Finances des Banques Centrales », la Banque des Règlements Internationaux a en effet confirmé que : « les banques centrales ne sont pas des banques commerciales. Elles ne recherchent pas le profit et ne sont pas soumises aux mêmes contraintes financières que les établissements privés. En pratique, cela signifie que la plupart des banques centrales pourraient perdre de l'argent au point d'avoir des fonds propres négatifs tout en continuant à fonctionner parfaitement normalement ».

